



Volet B

**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe*****18164618***

de

Déposé au greffe du
tribunal de commerce de Liège,
division Arlon, le **31 OCT. 2018**~~XXXXXXXXXX~~
GreffeN° d'entreprise : **0502.876.308.**

Dénomination

(en entier) : **"PM Carré".**

(en abrégé) :

Forme juridique : **SOCIETE PRIVEE A RESPONSABILITE LIMITEE**Adresse complète du siège : **6700 ARLON, Avenue de Longwy, n° 147.****Objet de l'acte : TRANSFERT DU SIEGE SOCIAL.**

Il résulte d'une décision prise en date du 30 octobre 2018 par Monsieur Michel Jean Jacques GUIOT, né à Bleid le 26 juin 1952, domicilié à 6700 Arlon, rue François Boudart, n° 14 (numéro national : 52.06.26 197-60), agissant en sa qualité de gérant de la Société Privée à Responsabilité Limitée dénommée « PM Carré », ayant son siège social à 6700 Arlon, Avenue de Longwy, n° 147, inscrite au Registre des Personnes Morales d'Arlon sous le numéro 0502.876.308, constituée suivant acte du Notaire François CULOT, à Virton, en date du 24 janvier 2003 (Moniteur Belge du 08 février 2003 – numéro 13024106), nommé à cette fonction de gérant par l'assemblée générale extraordinaire du 24 janvier 2013, qui a immédiatement suivi la constitution de la société, décide que, conformément à l'article 3 des statuts, le siège social de la société est transféré et sera désormais établi à 6700 ARLON, Drève des Espagnols, n° 97. Cette décision prend cours ce jour.

POUR EXTRAIT ANALYTIQUE CONFORME.

(s.) : Michel GUIOT, Gérant de la SPRL "PM Carré".

Est également déposé : Un exemplaire de la décision de transfert du siège social du gérant du 30 octobre 2018.

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 13/11/2018 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).